ARCOS

UN ALLIAGE DE SOLUTIONS

NOTICE D'INFORMATION – Contrat RC PROF - SYME

Souscripteur

Contrat de groupement N° 127109849 souscrit :

- par l'intermédiaire du cabinet ARCOS, SARL de courtage en assurances au capital de 800 000 € - RCS de Toulouse 890 594 773 - N° ORIAS 20009568 - www.orias.fr / N° CNIL 1235598 - www.cnil.fr. ARCOS exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II-1-b du code des assurances. Réclamation : ARCOS / Service Réclamation, 16 Avenue Charles de Gaulle 31130 Balma. Médiation : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org
- auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles MMA IARD Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - Société anonyme au capital de 537 052 368 euros RCS Le Mans 775 652 126 RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances
- Par le SYME pour les personnes adhérent(e)s au syndicat SYME

Risques Assurés :

- Assurance responsabilité Civile Professionnelle
- Assurance responsabilité Civile Exploitation
- Assurance des Archives et supports d'information
- Assurance Défense Recours

Activités assurées :

- Pour le Souscripteur :

Ses activités en rapport avec la représentation et l'organisation et le développement des activités de médiation conventionnelle ou judiciaire, la formation professionnelle et plus généralement toutes activités mentionnées dans les statuts.
Est également garantie sa responsabilité civile du fait de l'organisation d'assemblées générales, colloques, réunions ou réceptions à caractère professionnel.

- Pour les médiateurs membres du Souscripteur :

1° Pratique de la médiation :

- conventionnelle

- judiciaire, dans le respect des dispositions de l'article 131-4 du Nouveau Code de Procédure Civile, que les parties aient engagé ou non une procédure judiciaire, qu'il y ait eu ou non une décision de justice.
- l'accompagnement à la prise de décision

2° Enseignement, animation de formations ou de groupes de parole, animation d'analyse de pratiques et supervision, encadrement de stagiaires médiateurs, activités de promotion de la médiation.

A l'exclusion de toutes activités d'arbitrage, d'expertise et de professions réglementées.

16 avenue Charles de Gaulle – 31130 Balma – Tél1 : 05.61.63.21.16 – Tél2 : 05.61.83.29.13

ARCOS, Siège social et service Réclamation : 16 Avenue Charles de Gaulle 31130 BALMA
SARL de courtage en assurances au capital de 800 000 € - RCS de Toulouse 890 594 773
N° ORIAS 20009568 - www.orias.fr. Soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 Paris Cedex 09
ARCOS exerce son activité en application des dispositions de l'article L 521-2-II-1-b du code des assurances.
Médiation : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org
En matière de recouvrement, ARCOS agit suivant les articles R124-1 à R124-7 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.
www.arcos-solution.com

Tableau des évènements Garantis : Annexe 1
L'ensemble des événements garantis sont dans le tableau MMA en Annexe 1

IPID : Annexe 2
L'ensemble des garanties résumé sont en annexe 2

Conventions Spéciales : Annexe 3

Conditions générales de vente : Annexe 4
La société ARCOS, qui n'est liée à aucun canal de distribution exclusif, vous propose le produit d'assurance mentionné ci-dessus en fonction de la situation que vous lui avez décrit. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles ARCOS travaille est disponible sur simple demande. ARCOS n'est ni détenue, ni actionnaire d'une compagnie d'assurance.

Le syndicat SYME est totalement informé dans la mesure où il a accès, préalablement à la souscription :
- aux conditions générales
- aux conventions spéciales Médiation
- à la fiche IPID Médiation
- à l'annexe Prescription Protection des données à caractère personnel

En souscrivant, le syndicat SYME :
- reconnaît que le contrat proposé correspond parfaitement à ses objectifs, besoins et exigences
- déclare que les déclarations ou réponses qui ont servi de base à l'établissement du contrat sont sincères, exactes et en adéquation avec ses attentes
- certifie être informé que les garanties du contrat proposé sont assorties de plafonds d'indemnisation et de franchises, précisées dans les dispositions générales et particulières.

Si le contrat répond mal à une ou plusieurs attente(s) du prospect, celui-ci est invité à ne pas souscrire et à nous contacter.
En cas de modifications des éléments qui ont servi de base à l'établissement du contrat ou de modifications des besoins de l'assuré, celui-ci est invité à contacter ARCOS à assurance@arcos-solution.com

16 avenue Charles de Gaulle – 31130 Balma – Tél1 : 05.61.63.21.16 – Tél2 : 05.61.83.29.13

ARCOS, Siège social et service Réclamation : 16 Avenue Charles de Gaulle 31130 BALMA
SARL de courtage en assurances au capital de 800 000 € - RCS de Toulouse 890 594 773
N° ORIAS 20009568 - www.orias.fr. Soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 Paris Cedex 09
ARCOS exerce son activité en application des dispositions de l'article L 521-2-II-1-b du code des assurances.
Médiation : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org
En matière de recouvrement, ARCOS agit suivant les articles R124-1 à R124-7 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.
www.arcos-solution.com

Il est précisé que le montant des garanties est exprimé par an pour l'ensemble des assurés. La somme indiquée forme la limite des engagements de l'assureur pour tous les sinistres survenus au cours d'une même année d'assurance.

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR ANNEE D'ASSURANCE POUR L'ENSEMBLE DES ASSURES	MONTANT DE LA FRANCHISE PAR SINISTRE
Responsabilité civile Professionnelle Tous dommages, corporels, matériels et immatériels confondus **Option 1 :** **Option 2 :**	600 000 € 1 200 000 €	) 1500 €) 1500 €
Responsabilité Civile Exploitation Dommages corporels et immatériels consécutifs *	8 000 000 € (1)	
* sauf garantie RC du fait de l'utilisation d'un véhicule à moteur	illimité	Néant
* limitée en cas de Faute inexcusable de l'employeur	3 500 000 €	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	500 000 €	500 €
Assurance des Archives et supports d'informations	50 000 € par sinistre	Néant (2)
Assurance Recours et Défense Pénale	100 000 € par sinistre	Néant (3)

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti.
(2) Toutefois, en ce qui concerne la garantie "Catastrophes naturelles", il est fait application d'une franchise toujours déduite de 10 % avec un minimum de 1.140 €. Dans une commune non dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque faisant l'objet de l'arrêté, la franchise est doublée, triplée ou quadruplée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la nouvelle constatation En cas de modification par arrêté interministériel, ces montants sont réputés modifiés dès l'entrée en application de l'arrêté.
(3) **Les actions pour recours inférieurs à 300 € ne sont pas prises en charge par l'assureur.**

Assurance « Responsabilité Civile Professionnelle »

Document d'Information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 – France
MMA IARD, société anonyme, RCS Le Mans 440 048 882 - France

RC Professionnelle MEDIATION ET ARBITRAGE- CG MMA 288

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit avant examen de vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une assurance couvrant la Responsabilité Civile Professionnelle des personnes physiques ou morales exerçant les activités de Médiation et/ou Arbitrage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

Pratique de la médiation :

- Pour le Souscripteur :
- Ses activités en rapport avec la représentation et l'organisation et le développement des activités de représentation syndicales de défense des droits et intérêts matériels et moraux des médiateurs, la formation professionnelle et plus généralement toutes activités mentionnées dans les statuts.
- Est également garantie sa responsabilité civile du fait de l'organisation d'assemblées générales, colloques, réunions ou réceptions à caractère professionnel.

Pour les médiateurs membres du Souscripteur :
- Pratique de la médiation :
  - conventionnelle
  - judiciaire, dans le respect des dispositions de l'article 131-4 du Nouveau Code de Procédure Civile, que les parties aient engagé ou non une procédure judiciaire, qu'il y ait eu ou non une décision de justice.
  - l'accompagnement à la prise de décision

✓ Responsabilité Civile Exploitation
✓ Responsabilité Civile Professionnelle
✓ Défense pénale et Recours
✓ Archives et supports d'information

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ Les dommages résultant de pratiques professionnelles prohibées par la législation en vigueur
✗ Les dommages résultant d'une activité professionnelle autre que celle déclarée aux conditions particulières
✗ Les engagements se traduisant par une obligation de résultat
✗ Les missions n'entrant pas dans le cadre du décret n° 966652 du 22 juillet 1996 ou de la convention passée entre les parties

Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

! Toutes contestations relatives à la rémunération de l'Assuré
! Les amendes pénales et autres pénalités infligées à l'Assuré
! Les conséquences de la responsabilité encourue à titre personnel par les représentants légaux de l'Assuré

Principales restrictions

! Une somme peut rester à la charge de l'Assuré (franchise)
! Un seuil d'intervention est prévu au titre de la garantie « recours »

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros
RCS Le Mans 440 048 882

MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

MMA VIE
Société anonyme au capital de 142 622 936 euros
RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14 Bld Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

OÙ SUIS-JE COUVERT(E) ?

✓ France Métropolitaine.

QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non-garantie, vous devez :
— À la souscription du contrat : répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés.
— En cours de contrat : déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription.
— À la souscription et à chaque renouvellement : régler la cotisation aux dates convenues.
— En cas de sinistre : le déclarer dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans le délai fixé par le contrat.

QUAND ET COMMENT EFFECTUER LES PAIEMENTS ?

La cotisation peut être réglée en paiement annuel,, par chèque, ou virement.

QUAND COMMENCE LA COUVERTURE ET QUAND PREND-ELLE FIN ?

Les garanties prennent effet à compter de la date mentionnée sur les conditions particulières.
Votre contrat est annuel. Il est automatiquement reconduit d'année en année à chaque échéance anniversaire.

COMMENT PUIS-JE RÉSILIER LE CONTRAT ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par les conditions générales, notamment à l'échéance annuelle avec préavis de trois mois et lors de la survenance de certains événements (cessation d'activité, changement de profession…).
Sauf autre disposition, votre demande de résiliation doit nous être adressée par recommandé.

Réf: AM8181-102019

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros
RCS Le Mans 440 048 882

MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

MMA VIE
Société anonyme au capital de 142 622 936 euros
RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14 Bld Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances